

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH Industriestrasse 3 – 11 33829 Borgholzhausen, Germany Tel: +49 (0) 5425 / 801 0 Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45 **Luxembourg** Centre Antipoisons: +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)			
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)			
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)			
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.				
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 3 - (H412)			

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Calcium sulfoaluminate clinker; Ciment gris (réduit en Chrome VI)

BCLP; Belgique - FR Page 1 / 15

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les poussières

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P317 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: obtenir de l'aide médicale

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Ne pas laisser le produit/les résidus (aussi de nettoyage) pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol et éliminer conformément à la réglementation. Suivre les instructions d'utilisation et d'élimination pour éviter les rejets de produit dans l'environnement.

Informations supplémentaires

Produit de ciment dans lequel la teneur en chrome VI a été réduite à moins de 0,0002 % par un agent réducteur (par rapport à la masse sèche totale). En cas de stockage incorrect (l'humidité pénètre dans le produit) ou en cas de dépassement du temps limite de stockage, le réducteur de chromate contenu dans le ciment/liant peut prématurément perdre de son efficacité, et un effet de sensibilisation peut être déclenché par le ciment/liant en cas de contact avec la peau (H317 ou EUH203). Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB. Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Silice cristalline 14808-60-7	40 - <80	[5]	238-878-4	[B]	-	-	-	-
Calcium sulfoaluminate clinker RR-159959-3		Aucune donnée disponible	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT SE 3 (H335)		-	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI) 65997-15-1	5 - <10	[5]	266-043-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)		-	-	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	0.1 - <0.5	01-2119463881 -32-XXXX	215-222-5 (030-013-00-7)	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	1	1	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.1 - <0.3	Aucune donnée disponible	232-188-7	[B]	-	-	-	-
(fraction fine) 14808-60-7	0.1 - <0.3	[5]	238-878-4	STOT RE 1 (H372)	-	-	-	-

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

NOTE [5] – Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(b) et de l'annexe V de REACH

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

[B] - Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE	Numéros CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	(Numéro		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
	index)				heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	-	-	•	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	266-043-4	65997-15-1	1	ı	1	ı	-
Zinc (oxyde de)	215-222-5	1314-13-2	>5000	>2000	>5.7	-	-
	(030-013-00-7)						
Fluorure de calcium	232-188-7	7789-75-5		-			-
Silice cristalline (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	-	-	-	-	-

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau Éliminer immédiatement la matière de la peau. Rincer immédiatement au savon et à

grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un

médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la

personne est consciente). Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un

médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Provoque de graves lésions des yeux. Irritant pour la peau. L'inhalation de poussières à

concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon. Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide,

même lorsque vous portez des pantalons.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) connu(e). Le produit lui-même ne brûle pas. chimique

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place

une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout

contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour Méthodes de confinement

minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de

poussières.

Méthodes de nettoyage Éviter toute génération de poussières. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un

récipient pour élimination. Traiter les résidus de mortier pour les laisser durcir, avant de

les recycler ou de les éliminer conformément aux exigences applicables.

Prévention des dangers

secondaires

Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute

contamination et absorption d'humidité. Après absorption d'humidité ou excéder la durée

de stockage, l'agent réducteur pour le chromate perdra son efficacité et la

sensibilisation par contact avec le peau peut se produire. Pour les ciments traités avec un agent de réduction Cr (VI), l'efficacité de l'agent de réduction diminue avec le temps et s'il n'est pas stocké de manière appropriée. Conserver à l'écart des aliments et

BCLP; Belgique - FR

Page 5 / 15

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 20 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³ ;	TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³ C	TWA: 0.1 mg/m³;
Ciment gris (réduit en Chrome VI) 65997-15-1	-	TWA: 1 mg/m ³	-
Baryum (sulfate de) 7727-43-7	-	TWA: 5 mg/m ³	-
Noir de carbone 1333-86-4	-	TWA: 3 mg/m ³	-
Calcium (sulfate de) 7778-18-9	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Poussières RR-12364-8	-	TWA: 3 mg/m³ Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m³ Fraction inhalable	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	-	TWA: 2 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ ;	-	TWA: 2.5 mg/m ³ ;
Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m³;	TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.05 mg/m³ C	TWA: 0.1 mg/m³;

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)							
Silice cristalline (14808-60-7)							
Zinc (oxyde de) (1314-13-2)	Zinc (oxyde de) (1314-13-2)						
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité				
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5 mg/m³					
travailleur À long terme	Inhalation	0.5 mg/m ³					

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Effets localisés sur la santé			
travailleur	Cutané(e)	83 mg/kg pc/jour	
A long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Dose dérivée sans effet (DNEL)						
Zinc (oxyde de) (1314-13-2)						
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.5 mg/m³				
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	83 mg/kg pc/jour				
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.83 mg/kg pc/jour				

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Zinc (oxyde de) (1314-13-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0206 mg/l
Eau de mer	0.0061 mg/l
Sédiments d'eau douce	235.6 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	113 mg/kg de masse sèche
Terrestre	106.8 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.1 mg/l

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation Contrôles techniques

adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Equipement de protection individuelle

> Protection des yeux/du visage Lunettes de protection. Écran de protection faciale. Lunettes de sécurité étanches. Les

> > protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des

gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Types de gants de protection inappropriés:

Cuir. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Éviter toute génération de poussières. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Dispositif de filtration des particules (DIN

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type P2/P3 ou plus efficace. Type de filtre recommandé :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPoudreCouleurGris

Odeur Léger/légère. Caractéristique.

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible non applicable

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible non applicable

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclairAucune donnée disponiblenon applicableTempérature d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponiblenon applicableTempérature de décompositionAucun(e) connu(e)

pH Aucune donnée disponible

pH (en solution aqueuse) > 11 solution (75 %)
Viscosité cinématique non applicable . mm²/s non applicable
Viscosité dynamique non applicable . non applicable

Hydrosolubilité Les produits base ciment qui

réagissent et se solidifient au contact

de l'eau

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleCoefficient de partageAucune donnée disponiblePression de vapeurAucune donnée disponibleDensité relativeAucune donnée disponible

Masse volumique apparente 1.3 - 1.4 g/cm³

Densité Aucune donnée disponible

Densité de vapeur . non applicable

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100

Point de ramollissement non applicable

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéLe produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Aucun(e) connu(e)

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Stabilité Conserver à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage

recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Agents comburants forts. Acides. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du

système respiratoire.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut

provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	-	>2000 Kg/mg (Lapin)	>5 g/m³ (Rattus)
Zinc (oxyde de)	>5000 mg/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	LC50 (4h) >5.7 mg/l
Fluorure de calcium	=4250 mg/kg (Rattus)	-	> 5075.07 mg/m³ (Rat) 4 h
Silice cristalline (fraction fine)	>2000 mg/kg (Rattus)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Remarque: Ce produit fait partie d'un kit Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s)

composant(s) du kit PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism		Facteur M	Facteur M (long terme)
			es			
Zinc (oxyde de)	LC 50 (72Hr)	LC50 (96h) =0.7	-	LC 50 (48Hr)	1	1
1314-13-2	0.136 mg/L	mg/L (Danio		=0.5 mg/l		
		rerio)		(Ceriodaphnia		
				dubia)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Silice cristalline (14808-60-7)							
Zinc (oxyde de) (1314-13-2)							
Méthode Durée d'exposition Valeur Résultats							
			Les méthodes de				
			détermination de la				
			biodégradabilité ne				
			s'appliquent pas aux				
			substances inorganiques				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique			Évaluation PBT et vPvl	В	
Zinc (oxyde de)			Pas de PBT/vPvB		
Fluorure de calcium			Pas de PBT/vPvB		

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales,

nationales et internationales applicables.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. Emballages contaminés

Catalogue européen des déchets 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux

rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

10 13 06 fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)

Le produit polymérisé peut être traité comme déchet de construction. Dans la gestion de grandes quantités, consulter les autorités locales et la société d'élimination de déchets

locale

10 13 14 déchets et boues de béton

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations**

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

non réglementé non réglementé

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage14.5 Dangers pour non réglementé non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

non réglementé

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport 14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Ciment gris (réduit en Chrome VI)	65997-15-1	47
Microparticules de polymères synthétiques (SPM)		78

47 Si le produit est fourni avec un agent réducteur, le packaging doit indiquer les conditions de stockage et la période de stockage maximale afin de garantir une activité suffisante de l'agent réducteur pour un maintien du taux de chrome VI en solution inférieur à 2mg/kg. 78. Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006. Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	

BOSTIK BLOCK X911 TERRA TURBO LIGHT 2K - Comp. A

Remplace la date 03-avr.-2025

Date de révision 09-sept.-2025 Numéro de révision 2.06

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic

Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-sept.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 2 6 8 15

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des

opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité